



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Service des entreprises,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D des
entreprises

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

Paris, le

25 MARS 2014

DÉCISION D'AGRÉMENT
(Dépenses d'innovation)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

ALCIOM

(siren : 449221613)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2013,2014.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Christian Orfila